

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

N° 31
Août 2022

Vivre à

vonnas





Edito

Même si l'épidémie est toujours présente, nous apprécions un retour à une vie normale après 2 années de covid. Nous avons oublié tout le plaisir procuré par l'échange, la rencontre avec les autres autour d'un verre, d'un repas ou encore le plaisir d'assister à un spectacle. Contraints, nous avons cultivé et développé le repli sur soi. Alors aujourd'hui, je vous invite à profiter de cette liberté retrouvée. Investissez-vous dans le monde associatif nécessaire à la vitalité de notre village ! Vous permettrez à chacun de partager et pratiquer à proximité les mêmes activités ou passions. N'hésitez pas et venez à la rencontre de nos associations le 3 Septembre.

Certes, la vie n'est pas un long fleuve tranquille : réchauffement climatique, guerre en Ukraine, baisse du pouvoir d'achat, retour à l'inflation, inquiétudes sur l'augmentation des coûts énergétiques... : ces éléments perturbent chacun d'entre nous et nous font oublier ou ne pas apprécier à leur juste valeur les bons moments toujours présents dans notre quotidien.

Sur le plan communal, une infrastructure connaît des difficultés et n'a pu ouvrir cette année : la piscine municipale. Nous vous l'avons annoncé publiquement. Plusieurs avaries importantes ont été constatées, empêchant la mise en eau. Au vu des coûts annoncés de remise en état des bassins et sans certitude de résultats, le conseil municipal a pris la décision avec beaucoup de regrets de ne pas ouvrir la piscine municipale cet été, sans préjuger de son avenir.

Cette situation ne doit cependant pas occulter tout le travail et tous les investissements engagés sur 2022. Ce début d'année a vu l'ouverture de la micro-crèche offrant ainsi un service nouveau aux familles. Le programme voirie, comme chaque année depuis 5 ans, avoisinera les 200 000 € avec entre autres l'aménagement sécuritaire du hameau de Chassin. A cela s'ajoutent : la remise en état de la verrière du centre Saint Martin, l'acquisition d'un bâtiment (ex Agri Sud Est- route de Chaveyriat) pour la future médiathèque et l'acquisition de matériel (tracteur et tondeuse) pour améliorer les services apportés par nos employés municipaux.

Cette année 2022, c'est aussi la confirmation suite au recensement réalisé (j'en profite pour remercier les agents recenseurs pour la qualité du travail fourni) qu'il fait bon vivre à Vonnas puisque nous compterons un peu moins de 3 200 habitants et que la demande en logements est forte. Nous constatons avec satisfaction la vitalité de nos commerces et la relance de l'union commerciale.

Dans cette dynamique, nous préparons l'avenir avec la mise en place en 2023 d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), en nous inscrivant dans le Plan Climat Air Energie piloté par la Communauté de Communes de la Veyre et au travers du programme « Petites Villes de Demain ». Des études de faisabilité de revitalisation et réaménagement du centre village sont en cours. Sur tous ces sujets, vous serez sollicités pour faire vos remarques, vos propositions au travers d'enquêtes et/ou de réunions publiques. Je vous invite à y participer et contribuer ainsi activement à l'élaboration du Vonnas de demain.

Je souhaite à toutes et tous un excellent été.

Alain Givord
Maire de Vonnas

Mouvements de personnel



Marie Claude OOZEERALLY

est partie en retraite au 1^{er} juin.

Après plusieurs années au service des enfants (arrivée le 23 avril 2018) à la cantine scolaire et comme bénévole à la médiathèque, Marie-Claude OOZEERALLY a pris une retraite bien méritée au 1^{er} juin 2022. Nous la remercions de bien vouloir continuer d'apporter son aide comme bénévole à la médiathèque et lui souhaitons une bonne continuation et une longue retraite.



Denis BOUCHARD

entré au 15 décembre 2021,

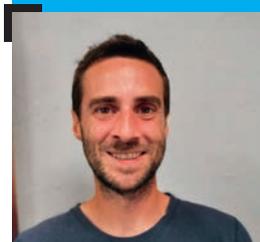
a rejoint l'équipe des services techniques en charge de l'entretien des bâtiments publics, travaux d'électricité, plomberie, peinture, etc...



Baptiste LAVIGNE

a pris ses fonctions de Directeur Général Adjoint des Services de la commune au 15 Juin 2022.

"Vonnassien d'origine, je prends le poste de Directeur Général Adjoint avec beaucoup de plaisir et de fierté. Je sais pouvoir compter sur des équipes compétentes et habitées par le sens du service public. Vonnas, c'est un art de vivre que je suis très heureux de pouvoir servir."



Lucas MANIFICAT

Originaire de Lyon et résidant à Vonnas, 36 ans. Il vient de l'audiovisuel en tant que réalisateur et monteur.

Il remplace Isabelle EICHENLAUB, future retraitée, à la médiathèque

Campagne de recensement du 20 janvier au 19 février 2022



L'INSEE
a transmis
les résultats :

3 140
HABITANTS

La campagne du recensement de la population a eu lieu
du jeudi 20 janvier au samedi 19 février 2022.

Dans l'ensemble, la collecte s'est plutôt bien passée 65,1 % de la population a répondu par internet.

Malgré les contraintes sanitaires les échanges se sont bien déroulés, certains propos ont parfois été brusques, impolis, incorrects, de la part des personnes rencontrées, mais d'autres enrichissants et courtois.

Un remerciement à **Madame Eliane BALMOT**, coordinatrice INSEE, ainsi qu'à **Madame Denise ZARAGOZA**, **Madame Christiane LACOMBE**, **Madame Annie VALLE**, **Madame Marcelle CANITROT**, **Monsieur Richard VALETTE** et **Madame Martine FEVRE**, nos agents recenseurs pour la rigueur et leur implication dans le travail qui leur a été demandé, car la tâche n'a pas toujours été facile.

Contact



86, rue du
Docteur Perret
01540 VONNAS



04 74 50 02 48



mairie@vonnas.com



www.vonnas.com

Directeur
de la publication :
Alain Givord

Ont contribué
à ce numéro :

Association Vonnas Patrimoine,
Françoise Berthoud,
Mickaël Bré,
Nathalie Duclos,
Alain Givord,
Jean-Louis Givord,
Michèle Laurent,
Baptiste Lavigne,
Cécile Nizet,
Claude Rabuel.

Crédits
photographiques/Illustrations :
Mairie de Vonnas

Impression :
Imprimerie Multitude,
1 550 exemplaires

Dépôt légal :
Août 2022



Horaire Mairie

Ouverture au public sans RDV :

Lundi / Mardi	8 h 30 - 12 h 15	
Mercredi	8 h 30 - 12 h 15	13 h 30 - 17 h
Jeudi	8 h 30 - 12 h 15	
Vendredi		13 h 45 - 16 h



Médiathèque

Vacances scolaires : fermeture le jeudi

Mercredi :	9 h - 11 h	15 h - 18 h
Jeudi :	10 h - 12 h	
Samedi :	10 h - 12 h	



Déchèterie VONNAS

Horaires d'été (du 1^{er} mars au 31 octobre)

Lundi - Mardi - Jeudi :		14 h - 18 h
Mercredi - Vendredi :	9 h - 12 h	14 h - 18 h
Samedi :	9 h - 13 h	14 h - 18 h
Dimanche :	9 h - 12 h	



France services

Le service gratuit d'aide en informatique

à Vonnas :	Mardi :	14 h - 17 h
	Jeudi :	9 h - 12 h 30
à Pont-de-Veyle :	Lundi - Mardi - Mercredi et Vendredi :	8 h 30 - 12 h 30
	Lundi :	13 h 30 - 17 h 30
	Jeudi :	14 h - 18 h



Budget

Un focus
sur les comptes
administratifs
Commune de
Vonnas 2021

En fonctionnement,
les **dépenses réalisées** sont de **2 613 645, 61 €**
pour des **recettes de 2 948 928,49 €**
soit un **excédent de 345 288, 55 €**

Ces comptes n'amènent pas de commentaires particuliers car conformes pour l'essentiel au budget prévu en recettes et inférieur en dépenses.

En investissement, on constate un déficit lié à l'autofinancement de la micro crèche avec objectif de régularisation sur 2022

Fonctionnement Dépenses

Charges de fonctionnement

1 762 491

Charges de personnel

1 150 000

Auto-financement

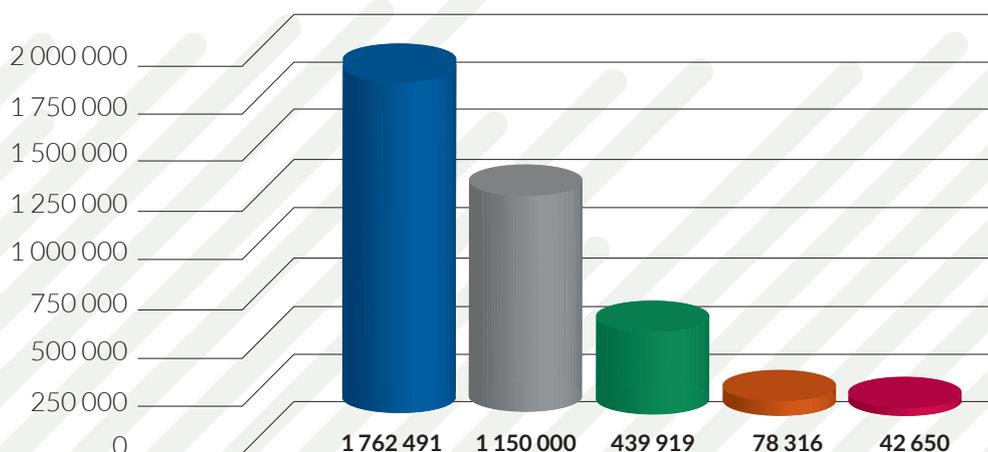
439 919

Charges Financières

78 316

Impôts

42 650



Fonctionnement Recettes

Recettes fiscales

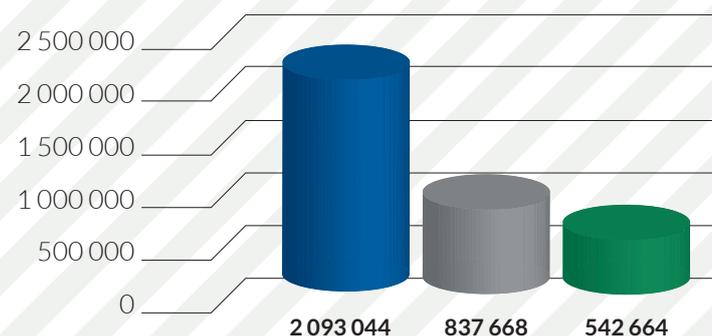
2 093 044

Produits exploitation

837 668

Dotations

542 664





Budget 2022

Un budget construit avec notamment la prise en compte de l'impact des augmentations des coûts Energie. A noter également un retour de l'après covid pour les dépenses et recettes liées à la cantine.

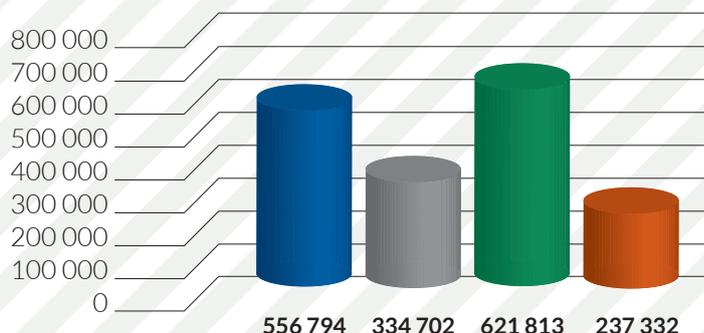
Les budgets des sections fonctionnement et investissements ont été votés le 12 avril 2022 **sans augmentation des taux de fiscalité.**

Les principales opérations d'investissement prévues en 2022 :

- Acquisition de matériel principalement tracteur plus tondeuse
- Aménagement sécuritaire du hameau de Chassin + travaux de voiries
- Réfection de la verrière du centre Saint Martin
- Acquisition du bâtiment « Agri Sud Est » pour projet médiathèque
- "Actualisation" du site internet de la commune
- Installation caméra vidéo surveillance parking de la gare

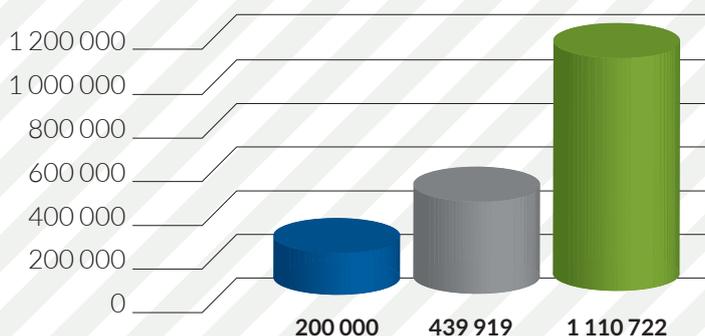
Investissement Dépenses

Travaux	556 794
Remboursement d'Emprunts	334 702
Autres dépenses	621 813
Résultat N-1	237 332



Investissement Recettes

Emprunts	200 000
Auto-financements	439 919
Autres recettes	1 110 722





Travaux



Matériel : de nouveaux équipements pour les employés municipaux

La municipalité a consacré une part importante de son budget 2022 au renouvellement de matériels.

Tout d'abord, le tracteur Renault acheté d'occasion, après plus de 22 ans de service et 12 000 kms au compteur a dû être remplacé.

Après plusieurs essais de matériels, en concertation avec les employés, le choix s'est porté sur l'acquisition d'un tracteur de 120 CV de la marque Deutz Fhar.

Renouvellement de matériel par anticipation : remplacement de la tondeuse Iséki après 5 ans d'utilisation.

Là aussi les employés ont été associés aux essais et le choix s'est porté sur l'acquisition d'une tondeuse de la marque Luigi Ferrari.

Le petit matériel n'a pas été oublié avec notamment l'achat d'outils sur batterie électrique : petite tondeuse, souffleur, tronçonneuse élagueuse.

Au total l'enveloppe budgétaire s'élève à 127 280 € HT sur laquelle il convient de déduire 11 000 € de reprise des anciens équipements.

Voirie : travaux sécuritaires du hameau de Chassin

Les travaux d'aménagement de la traversée du hameau de Chassin sur la RD 80 réalisés au printemps 2022 par la commune de Vonnas, sous contrôle des services départementaux de l'équipement de l'Ain, avaient pour objectif premier de réduire la vitesse excessive dans la traversée de ce hameau et la rendre moins accidentogène.

Les aménagements réalisés par l'entreprise Roger Martin de Vonnas : rétrécissements aux deux entrées par la pose de bordures, réalisation d'un cheminement piétonnier dans la traversée du hameau, matérialisation de deux passages piétons et d'une bande centrale colorée, sensibilisation des automobilistes par la pose de deux radars pédagogiques répondent aux attentes des riverains consultés préalablement sur ce projet.

Le coût de ces travaux s'élève à 109 478 € TTC auquel il convient d'ajouter 4 304 € pour la modernisation de l'éclairage public sur cette traversée de hameau. Cette opération est subventionnée à hauteur de 26 450 € par le département de l'Ain soit un reste à charge pour la commune de Vonnas de 83 028 € sur le budget "investissements."

Les premiers retours des usagers sont positifs.



Bâtiment : rénovation de la verrière du centre Saint Martin

Depuis plusieurs années, la verrière du Centre SAINT MARTIN posait des problèmes d'infiltrations menaçant de détériorer les peintures du cœur de l'édifice. Il était donc nécessaire d'agir sans plus attendre.

Les travaux dont le démarrage est programmé d'ici la fin de l'année 2022 consistent à refaire l'ossature métallique existante et à la renforcer. Cet espace sera couvert par une toiture traditionnelle en tuiles. La réfection des sols, également prévue, consolidera l'efficacité des travaux.

Ces travaux sont budgétés pour 83 000 € TTC avec des aides de l'état et du département à hauteur de 34 000 €.



Acquisition par la commune de bâtiment projet médiathèque

La commune a saisi l'opportunité d'acheter l'ex-bâtiment "AGRI SUD EST", propriété de l'association De Villeneuve au prix de 110 000 € pour y installer sa future médiathèque. Les études de faisabilité et d'aménagement de ce site seront réalisées sur 2023.

Accédez à la fibre optique en 4 étapes

1 Test de votre éligibilité sur www.reso-liain.fr

En quelques clics, découvrez si votre logement ou bâtiment se situe dans une zone couverte par la Fibre Optique Li@in. **Résultat du test immédiat.**

Si vous n'êtes pas encore éligibles, **enregistrez-vous** pour suivre l'état d'avancement concernant votre zone

2 Abonnez-vous

Vous êtes en zone couverte par la Fibre Optique Li@in : abonnez-vous !

Pour profiter de la Fibre, contactez les opérateurs partenaires du réseau Li@in (*liste en dessous ou sur www.reso-liain.fr*) afin de connaître leurs offres et souscrivez un abonnement adapté à vos besoins.

La souscription de cet abonnement lance alors le processus de raccordement de votre logement ou bâtiment au réseau de Fibre Optique Li@in.

Aucun règlement ne sera débité par votre opérateur avant que votre connexion au Très Haut Débit Fibre soit effective.

3 Votre raccordement à la Fibre (*Délai moyen 3 à 4 semaines*)

Vous avez souscrit un abonnement auprès d'un opérateur partenaire.

LES ÉTAPES :

1 Votre opérateur

Transmet votre demande de raccordement au SIEA ou à son sous-traitant

2 SIEA / Régie RESO-Liain ou le sous-traitant de votre opérateur

Lance l'ordre de travaux auprès d'une entreprise spécialisée qui va réaliser votre raccordement.

3 Entreprise de raccordement

☛ Tire la fibre optique de la voirie publique jusqu'à l'intérieur de votre logement/bâtiment.

☛ Installe : une Prise Terminale Optique (PTO) et un boîtier optique (CPE), selon l'opérateur.

Le choix du type de raccordement, aérien ou souterrain, est défini par l'entreprise. *Dans la majorité des cas, le câble de Fibre Optique suit le même chemin que votre alimentation téléphonique.*



4 Ces travaux de déploiement sont pris en charge par le SIEA, sous réserve de mise à disposition des infrastructures nécessaires.

Par ailleurs, si des travaux de génie civil doivent être réalisés sur domaine privé, ils sont à la charge du propriétaire. L'entreprise jugera de la nécessité de ceux-ci

4 SIEA / Régie RESO-Liain ou le sous-traitant de votre opérateur

Active à distance les équipements posés dans un délai moyen de 2 jours.

4 Branchement de vos équipements

Cette dernière étape consiste à effectuer les branchements interne entre votre ou vos box et vos équipements (TV, PC, Téléphone(s)...). Elle est réalisée par vos soins, votre opérateur ou un installateur de votre choix.

Les FAI proposant des offres d'abonnement Fibre Optique sur le réseaux Li@in

Pour les particuliers

www.adeli.fr
04 78 66 11 85

www.kiwi-fibre.fr
09 80 50 12 12

www.orange.fr
39 00

www.k-net.fr
09 72 350 350

www.numericable.fr
10 55

www.sfr.fr
10 99

www.free.fr
32 44

www.nordnet.com
34 20

www.milkywan.fr

Retrouvez-les tous sur www.reso.liain.fr



Visite des serres municipales

Le samedi 30 avril, les serres ont ouvert leurs portes pour un temps partagé.

Une trentaine de personnes est venue pour échanger avec Nicolas le jardinier et Mickaël le technicien.

Du surfinia au cassia, du parfum de basilic à celui de la cacahouète, en passant par les graminées, les plantes nous ont accueillis avec leurs plus belles couleurs.

Merci aux participants
et à nos agents pour
cette belle découverte.



Nettoyage de printemps

Il a été effectué en deux étapes :

- Le 18 mars, une dizaine de collégiens accompagnée de M. Raynaud (documentaliste) a nettoyé les abords du collège et du gymnase en ramassant 15 kg de déchets
- Le 19 mars, seulement 10 personnes étaient présentes pour le nettoyage
→ 90 kg ont été récoltés

Nous regrettons une mobilisation moindre que les précédentes années.

Rendez-vous l'année prochaine le 18 mars 2023 en espérant qu'il y ait moins de déchets et plus de bénévoles.



Halte aux incivilités !



La lutte contre les bruits de voisinage, par arrêté préfectoral du 19 janvier 1995

Les travaux de jardinage et de bricolage qui nécessitent l'utilisation d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que la tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Les jours ouvrables de 8 à 12 h et de 14 à 19 h 30 ;
les samedis de 9 à 12 h et de 15 à 19 h ;
les dimanches et jours fériés de 10 à 12 h.

Animaux

Il est interdit, de jour comme de nuit, de laisser aboyer, hurler ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des chiens dans un logement, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, dans des locaux professionnels ou commerciaux, dans un enclos attenant ou non à une habitation...



Élimination des déchets et brûlage

Comme stipulé dans le règlement sanitaire départemental, le brûlage à l'air libre de déchets verts ou autres est interdit.

Tout dépôt sauvage d'ordures ou de débris quelle que soit sa nature est également interdit par la loi.

Par arrêté municipal du 8 Juin 2021, l'amende est de 180 € plus les frais d'intervention.

Déjection canine

A compter du 1^{er} juillet 2022, il est interdit de laisser déposer les déjections des animaux sur les voies ouvertes à la circulation publique et dans les lieux ouverts au public.

Il fait obligation aux personnes accompagnées d'un animal de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections que cet animal abandonne sur tout ou partie de la voie publique, y compris dans les caniveaux, ainsi que dans les parcs, jardins et espaces verts publics.

Les personnes qui ne respectent pas les présentes dispositions s'exposent au paiement d'une amende de 68 €.



Tout ce qui est bien trié est bien recyclé !



“Sans tri, pas de recyclage possible. Le point de départ de toute la chaîne du recyclage c'est le tri des déchets à la maison. En suivant des consignes de tri au quotidien, chacun se positionne comme un acteur de la société de demain.”

Nous vous rappelons que les consignes de tri ont évolué depuis Février 2022.

Trier les déchets recyclables, c'est assurer leur transformation en de nouveaux objets, économiser les ressources naturelles et limiter les pollutions.

Le papier, le verre et les emballages ne sont plus des déchets : ils sont requalifiés comme des nouvelles matières à réutiliser.



ENFIN TOUS LES EMBALLAGES RÉUNIS DANS LE JAUNE !

Tous les emballages en plastique, en cartonnage ou en métal, y compris les petits emballages métalliques (capsules, plaquettes de médicaments vides, couvercles, capsules de café, etc.), vont dans le contenant jaune. Merci de ne pas imbriquer vos emballages et de les jeter en vrac.

Les gros cartons bruns vont à la DÉCHÈTERIE.

Veillez- vous rapprocher du site du **SMIDOM** pour plus d'informations.



233 Rue Raymond Noël,
01140 Saint-Didier-sur-Chalaronne



Lundi 13h30-16h30
Mardi au vendredi 9h-12h-13h30-16h30



04 74 04 94 69



Association



croix-rouge française

Téléphone : 04 74 50 21 05

L'unité locale a été créée après guerre en 1945 par Eugénie Morellet, pour venir en aide aux familles. Elle est située **résidence Le Triolet, rue Anne Marie Crollet** où elle occupe une bonne partie du rez-de-chaussée de la résidence.

Nous couvrons l'aide sociale sur 22 communes.

Actuellement, notre unité compte 51 adhérents et 10 bénévoles en période de découverte. Le nouveau bureau élu en mai 2021, se compose de 6 membres.

Nous apportons notre aide à la population en différents secteurs d'activités.

- **L'aide alimentaire** : distribution les premiers jeudis du mois et les 3^{èmes} mercredis du mois. À la résidence du Triolet. Pour en bénéficier, un dossier doit être établi par une assistante sociale du secteur.
- **Une vestiboutique** : située Rue du moulin à Vonnas, où le public peut faire don de vêtements par le biais d'un container à disposition devant la boutique. Les vêtements sont triés puis revendus à tout petit prix, ouvert à tout public. **Heures et jours d'ouverture le mercredi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le samedi de 9h à 12h**
- **La lutte contre l'illettrisme** : les cours se déroulent à la résidence le Triolet le mardi après-midi pour les adultes et le mercredi après-midi pour les enfants
- **le secourisme** : nous intervenons sur des postes de secours mis en place sur différentes manifestations sportives ou culturelles. Les formations sont réalisées en interne de la Croix-Rouge. L'âge légal pour devenir secouriste est 16 ans.
- **Soutien aux aînés** en situation d'isolement.

Comité de Jumelage

Le Comité de Jumelage Châtillon sur Chalaronne et les communes associées de Baneins et Vonnas, association loi 1901, est la parfaite illustration des liens très forts tissés entre la France et l'Allemagne. Châtillon sur Chalaronne est jumelée avec la ville de Wächtersbach depuis 1963. En 1998, Vonnas et Baneins ont rejoint cette association.

Wächtersbach est une ville d'environ 12 500 habitants située dans la région de la Hesse à 687 kilomètres de Vonnas.

Des relations profondes se sont liées entre les 4 municipalités depuis de nombreuses années.

Des rencontres annuelles sont organisées avec notamment le carnaval (en Février) et la foire (en Mai) de Wächtersbach. Nos amis allemands viennent également pour la foire de Châtillon (en Avril).

Le Comité de Jumelage et nos homologues allemands (les Amis de Châtillon), contribuent également à établir des liens

avec les enfants. En effet, un échange scolaire avec les collégiens est organisé chaque année. En France, cet échange se clôture par une « soirée jeunes » à Baneins. Soirée avec DJ et apéritif dînatoire apporté par les parents d'élèves. Les Amis de Châtillon offrent un dictionnaire à chaque élève apprenant l'allemand.

Les municipalités (françaises et allemandes) offrent des cadeaux ludiques et pédagogiques aux écoles primaires.

Chaque année, une soirée choucroute animée par un DJ est organisée par le Comité de Jumelage. A vos agendas, la prochaine soirée aura lieu le 29/10/2022 à Châtillon.

Depuis plusieurs années, le Comité de Jumelage met en place des cours d'allemand. N'hésitez pas à nous rejoindre pour améliorer votre pratique de la langue de Goethe.

Prochainement, nous allons fêter le 25^{ème} anniversaire du jumelage entre Vonnas et Wächtersbach.

Rejoignez-nous et allez visiter notre site :

<http://jumelage-chatillon-vonnas-baneins-wachtersbach.e-monsite.com>

20^{ème} anniversaire du Comité de Jumelage VONNAS et BANEINS avec WÄCHTERSBACK - 28/09/2019

10

De gauche à droite : Jean Pierre GRANGE, maire de Baneins ; Patrick MATHIAS, maire de Châtillon Sur Chalaronne ; Françoise GRANGE, Présidente du Comité de Jumelage ; Marianne LESCHINGER, Présidente des Amis de Châtillon ; Andreas WEIHER, maire de Wächtersbach ; Alain GIVORD, maire de Vonnas.

Vonnas et ses anciens fi fs

Fiefs, féodalité,

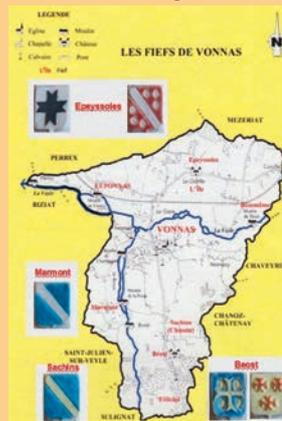
De quoi s'agit-il ?

Projetons-nous quelques siècles en arrière.

Au cours des IX^{ème} et X^{ème} siècle, le pouvoir central s'effondre. Vikings, Sarrazins, Hongrois envahissent et ravagent de nombreuses régions. Les successeurs de Charlemagne se livrent des luttes fratricides. Les « comtes », que Charlemagne a chargé d'administrer des territoires nommés comtés, s'arrangent pour rendre leur charge héréditaire et accaparer les pouvoirs dévolus au roi. Ils rendent la justice, lèvent des impôts, guerrirent. Pour remercier ceux qui les ont soutenus durant les guerres, leur accordant protection si nécessaire, ces puissants seigneurs leur délèguent une autorité sur une partie de leurs terres : le FIEF. Le pays se morcelle : c'est la FEODALITE.

En 830, un certain Hugues reçoit de LOUIS le Débonnaire, la seigneurie de BÂGE. Il est à l'origine de la puissante famille des sires de Bâgé. Luttés fréquentes, alliances judicieuses ainsi qu'une administration rigoureuse firent des sires de Bâgé une famille redoutée et puissante. La plupart des seigneurs des fiefs de Vonnas étaient tous des vassaux des Sires de Bâgé.

Posées il y a quelques années par Les Amis du Vieux Vonnas, d'anciennes bornes en pierre matérialisent les emplacements supposés de maisons fortes ou de châteaux, propriétés des familles vassales des Sires de Bâgé.



Désireuse de valoriser le patrimoine historique de notre village, Vonnas Patrimoine souhaite proposer aux familles, aux randonneurs un parcours permettant de découvrir ou redécouvrir un pan de l'histoire de notre village.

Dans les semaines à venir, en partenariat avec la municipalité, le nettoyage et une mise en valeur des bornes sera effectué. L'association, quant à elle travaille d'ores et déjà à la réalisation d'un itinéraire accompagné d'explications sur l'histoire des fiefs de Marmont, de Béost, de Sachins, de Bezemême, de l'Île et d'Epeyssoles. Chacun pourra se procurer ces documents à l'Office de Tourisme (rue Claude MOREL) et au secrétariat de mairie (rue du Docteur PERRET).





La **section JSP** (Jeunes Sapeurs Pompiers) du collège du Renon a été ouverte en septembre 2019. Au collège, elle est sur 3 niveaux à partir de la 5^{ème} (JSP 1, 2 et 3).
Formation : 1 heure de cours théorique par semaine et 1 heure de sport au collège.

Au centre de secours de Vonnas le samedi matin : 3 heures de cours théoriques et/ou pratiques et 1 h 30 de sport. Au cours de l'année, ils participent à des épreuves sportives et au rassemblement technique des Jeunes Sapeurs Pompiers. Ils participent également aux cérémonies du 8 mai, du 11 novembre et de la Sainte Barbe.



Actuellement, la section compte 19 collégiens et 2 lycéens sur les 3 premiers niveaux. L'an prochain 7 JSP 4 passeront leur brevet pour clôturer leur formation et pourront rejoindre le centre de secours de Vonnas ou le centre de première intervention de leur village.

8 animateurs JSP encadrent ces jeunes, nos sapeurs pompiers de demain.

Le collège Le Renon de Vonnas accueille, depuis trois ans, une **Classe de Défense et Sécurité Globale**. **CDSG**

Dans le cadre d'un protocole national incluant le Ministère de l'Education Nationale et celui des Armées, il s'agit de proposer à 20 collégiens volontaires (moitié 4^{ème} et moitié 3^{ème}), quelques heures par semaine, de découvrir durant deux années successives le monde de la Défense et de la Sécurité, sous toutes ses formes : organisation, services étatiques, métiers, formation, etc. Les valeurs civiques et les Institutions démocratiques sont également abordées et expliquées. Le programme, élaboré par les professeurs Olivier le Gouic et Magali Roy et encouragé par le parrain de promotion Alain Ravoyard, est chargé et séduisant : visite de la Base aérienne d'Ambérieu (partenaire officiel de la CDSG), du Musée de la Résistance à Nantua ; assistance à des cérémonies patriotiques comme, récemment à Péronnas, celle ayant réuni tous les porte-drapeaux du département ; participation à des concours nationaux ; accueil au collège soit d'élus locaux (sénateur, député, conseiller départemental, maire) pour mieux connaître les règles de la démocratie, soit de membres des forces de Sécurité (pompiers, Croix-Rouge, policiers) ou de militaires (Marine, Armée de Terre, Gendarmerie, Armée de l'Air) pour témoignages sur leurs métiers, soit d'organisations comme la Société des Membres de la Légion d'Honneur ou d'historiens.



Cette année 2021-2022, les élèves ont mis l'accent sur la réalisation d'une exposition relatant l'action humanitaire et résistante de Joséphine Baker, sur le rayonnement extérieur par la participation chantée au concert annuel du Gouverneur militaire de Lyon (sous l'égide du Rectorat de Lyon), et un projet de création d'une salle mémorielle, sur la Base aérienne d'Ambérieu, en souvenir du Colonel Chambonnet, un aviateur héros de la Résistance rhônalpine fusillé par la Gestapo à Lyon, le 27 juillet 1944, et reposant au Val d'Enfer à Cerdon.

Les résultats de trois années de fonctionnement sont encourageants : trois collégiens sont volontaires pour assurer la relève des porte-drapeaux vieillissants lors des cérémonies ; trois autres ont pu entrer dans des lycées militaires avec la perspective de porter l'uniforme et de faire carrière ; deux sont entrés dans la filière « Métiers de la sécurité » en lycée à Bourg-en-Bresse ; enfin, l'un d'eux a même pu effectuer son stage de découverte de 3^{ème} sur un bateau de la Marine nationale à Toulon. Et tous les anciens conservent un souvenir marquant de cette expérience unique, au point de revenir parfois assister aux cérémonies patriotiques à Vonnas : mission accomplie !

Journée départementale des sapeurs pompiers de l'Ain : 52^{ème} congrès

Le 25 juin, Vonnas accueillait le Congrès Départemental de l'Ain et la journée nationale des sapeurs pompiers. La cérémonie officielle avec notamment la présence de M^{me} la Préfète, du Président du Conseil Départemental et du SDIS, a été marquée par la passation officielle du commandement du centre de secours de Vonnas. Le défilé motorisé dans le village, les démonstrations, manœuvres etc ont ravi les spectateurs et mis en lumière toutes les facettes des activités et interventions des sapeurs pompiers. Toutes nos félicitations pour la parfaite organisation de cette journée.

Passation de commandement du centre de secours de Vonnas

Gérard PERRET, chef de notre centre de secours depuis 26 ans (42 ans d'engagement) a quitté officiellement son poste. Nous tenons simplement à lui dire MERCI pour son engagement sans faille au service de la population mais aussi pour sa gestion et l'animation d'un Centre de Secours de Vonnas qui aujourd'hui compte plus de 60 hommes et femmes sur les rangs et une section de Jeunes Sapeurs Pompiers. Nous saluons l'arrivée d'**Aurélié MICHEL** qui le remplace et à qui nous souhaitons une pleine réussite dans sa nouvelle mission. Pour assurer ce commandement, elle travaillera en binôme avec **Morgan GUERRY** qui a succédé à **Eric FOURIER** en début d'année.



Culture

Guerre d'Algérie



Cette année, les commémorations sur la guerre d'Algérie ont été importantes.

Elles ont donné lieu à des manifestations historiques :

Du 11 au 17 avril, une remarquable **exposition de la FNACA** prise en charge par les élèves de la **Classe Défense du collège du Renon** et de leur professeur d'histoire, Olivier Le Gouic a été présentée au Centre Saint Martin.

Le 3 avril : projection du film « **Confidences de soldats** » mis en œuvre par la CC de la Veyle. Dans ce documentaire, des Appelés de nos communes exprimaient des témoignages très émouvants. Les nombreux spectateurs venus voir ce film ont assisté à une véritable leçon d'histoire. L'ancien député-sénateur Alain Néri, rapporteur de la loi reconnaissant le 19 mars comme journée nationale du souvenir de la guerre d'Algérie, a raconté les démarches successives des anciens combattants afin que leurs droits soient reconnus.

Ce film circule a beaucoup dans la région, afin que nul 'oublie.



Théâtre à Vonnas

Le 5 mars, la Ligue contre le Cancer a offert aux Vonnassiens un bon moment de réjouissance, bienvenu en cette période de pandémie.

LescompagnonsdelaViolettedeMontmerle sur Saône ont joué une joyeuse comédie "**Petite tempête en famille**", écrite et mise en scène par Jean Marie Douchet.

La salle des fêtes de Vonnas était pleine et tout le monde s'est bien amusé.

La samedi 4 juin, l'école de musique et de danse présentait un magnifique spectacle réunissant à la fois les musiciens, chanteurs et danseuses.

Les 14 professeurs enseignent à 150 élèves, enfants et adultes et ceux-ci ont fait une belle démonstration de leurs acquis.

12

Les nombreux spectateurs étaient ravis.

Ecole de Musique





Sacha PAYAN, le marketing vonnassien

Economie



Sacha PAYAN a créé son agence de communication suite à la crise du COVID pour aider à sa façon, les commerçants, artisans et associations à se faire connaître par les réseaux sociaux.

Il crée site internet, logos, assure toute la communication sous forme papier, cartes de visites, flyers, affiches, réalise la mise en page graphique de ses clients.

Depuis son domicile, il travaille actuellement sur le secteur local avec le commerce de proximité, les associations.



Vous pouvez le contacter par mail :
agence.marketing.payant@gmail.com

AIN DOUDOU DE MAMOU

Madame **Stéphanie ARCILLE**, vonnassienne depuis 2016, suite à une reconversion professionnelle a décidé de changer d'orientation et de créer son propre atelier de confection de doudous pour les bébés.

Depuis son domicile, elle crée son atelier sous l'appellation « Ain Doudou de Mamou » qui vous promet exclusivement des créations artisanales de doudous mariant la laine et le tissu, pour des doudous tout doux et de qualité en toute sécurité pour votre bébé, quel que soit son âge ! Attendrisantes et attachantes, ses créations sauront, de par leur originalité, calmer et apaiser votre tout-petit en lui offrant des câlins remplis de caresses... Chaque doudou est donc unique car confectionné par la main d'une maman tout simplement...»



Vous pouvez la joindre au
07 80 13 46 94



Guillaume et Sylvie

les nouveaux propriétaires de la Boucherie Bressanne

Depuis le 12 mai 2022, **Guillaume**, originaire de Saint-Cyr-sur-Menthon et **Sylvie** originaire de Châtillon-sur-Chalaronne ont repris la Boucherie Bressanne, **Place Ferdinand**.

« Nous avons été très bien accueillis, la clientèle très gentille et très sympathique à notre égard, mêmes ceux qui ne sont pas clients sont venus nous souhaiter la bienvenue ».

Ils reprennent pour l'instant l'affaire telle qu'elle était, proposent en plus de la pâtisserie, et développeront dans un deuxième temps la partie traiteur avec des plats chauds à emporter.



Vous pouvez les joindre au
04 74 50 08 88



EIRL Sébastien AVRIL secrétariat indépendant

Pour les particuliers et les professionnels, il réalise des **travaux de secrétariat** avec par exemple des aides à la rédaction de textes. Il peut également transcrire des actes et prendre des rendez-vous et des messages.



Vous pouvez le joindre au **06 61 07 15 62** pour tous renseignements et devis gratuit sebastienavril@eirl-sebastienavril.fr

O'kebab Gourmand

Le gérant, **Farid BELKHIR**, inaugurerait officiellement son kebab avec les élus du territoire. Installé depuis début juin 2022 au **94 Rue Chaynes Aimable**, Farid connaît bien le métier de la restauration rapide. Il tenait auparavant ce type de commerce sur Mâcon.

Vous y trouverez des kebabs, burgers, sandwiches.....

Farid, assisté par deux salariés, est ouvert 7/7 midis et soirs (sauf les vendredis et dimanches midis)

Vous pouvez les joindre au **06 12 19 65 13**
ou sur clicketrappique.fr





Pôle des Services Publics

Qu'est-ce qu'un conseiller numérique ?

Un Conseiller numérique France Services a pour mission d'accompagner les Français dans leur appropriation des usages numériques quotidiens.

Il aide prioritairement l'utilisateur à :

- Prendre en main un équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette, etc...)
- Naviguer sur internet
- Envoyer, recevoir, gérer ses courriels
- Installer et utiliser des applications utiles sur son smartphone
- Créer et gérer (stocker, ranger, partager) ses contenus numériques
- Connaître l'environnement et le vocabulaire numérique
- Apprendre les bases du traitement de texte

Du lundi au vendredi, les deux agents France services, vous accueillent au Pôle des services publics de Vonnas ou de Pont-de-Veyle pour vous accompagner dans vos démarches administratives. **Ce service gratuit et confidentiel**, offre un accompagnement individuel à chaque usager auprès de différents partenaires comme Pôle emploi, la CAF, la MSA, la CARSAT pour les retraites, l'assurance maladie ou encore pour les impôts.

PERMANENCE DE VONNAS

Pôle des Services Publics

34, allée de la Jeunesse
(à l'arrière de la mairie)

- Le mardi de 14h à 17h
- Le jeudi de 9h à 12h30

Office du tourisme (OT)

C'est sous un soleil radieux, ce 21 Mai 2022, que le bureau d'informations touristiques inter-communal a été inauguré dans son **nouveau local au 109 Rue Claude Morel**.

Vous serez accueillis par les agents dans un cadre très clair, visuel et surtout accessible à tous.

Le bureau de l'OT est maintenant très central dans notre village et offre une importante vitrine qui permet de mettre en lumière les produits et les manifestations organisées sur le territoire inter-communal.

Ce local a été inauguré en présence de **Christophe GREFFET**, président de la CCV et **Alain GIVORD**, maire de Vonnas.

Les quelques mots de **A. GIVORD, G. DUPUIS, A. RENOUD LUYAT, G. GREFFET** et **G. BLANC** ont démontré l'importance du tourisme sur notre territoire.

Le « tourisme » englobe bien des domaines : culture, loisirs, etc...



Crèche de Vonnas

Le 30 novembre 2021, la commission enfance de la Communauté de Communes de la Veyle et des élus de Vonnas sont venus visiter la nouvelle crèche de Vonnas.

Le projet est né en 2019. La CCV avait besoin d'un accueil supplémentaire pour la petite enfance.

La commune de Vonnas pouvait proposer un site intéressant : la salle polyvalente attenante au Triolet ; c'était parfait pour une micro-crèche qui s'inscrirait dans une configuration intergénérationnelle.

Le cabinet d'architecture Bel Air, de Bourg en Bresse, a présenté un plan d'aménagement à la fois rigoureux et attrayant. En tenant compte des remarques de la commission de suivi : protéger la façade ouest du soleil, un préau et des claustras ont été ajoutés au projet initial.

Grâce aux aides des allocations familiales, de l'Etat, du Département et de la Communauté de Communes, le financement a été assuré ne laissant que 279 780 € à la charge de la commune.

Les travaux ont été menés efficacement, à la fois dans le temps et dans le respect des coûts ; la micro-crèche est désormais ouverte. La CCV en a confié la gestion à l'association Léo Lagrange mais c'est elle qui assure les inscriptions.

Renseignements sur le site :

<http://www.cc-laveyle.fr/vie-pratique/petite-enfance/pre-inscription-petite-enfance>

La micro-crèche de Vonnas est associée à la crèche de Chaveyriat, ce qui lui donnera une grande souplesse de fonctionnement. Les premiers enfants sont arrivés dès le 3 janvier 2022.

La Communauté de communes forme les jeunes générations au vélo

La Veyle est un territoire qui compte de nombreux clubs de vélo très dynamiques et qui se situe sur le passage de la voie bleue, futur itinéraire cyclable le long de la Saône reliant le Luxembourg à Lyon. A l'heure où le plan climat de la Veyle entre en action pour engager la Communauté dans la lutte contre le réchauffement climatique, il semblait essentiel de sensibiliser les plus jeunes à ce mode de déplacement.

Les élus communautaires et son Président Christophe Greffet ont souhaité s'engager pour la jeunesse en proposant à toutes les écoles du territoire de la Veyle de suivre le plan d'éducation au vélo « Savoir rouler à vélo ».

Le savoir rouler à vélo, c'est un programme complet de 10 séances proposées à toutes les classes de CM1/CM2 du territoire de la Veyle. Au total ce sont 500 élèves qui bénéficieront de ces séances d'apprentissage du vélo soit un tiers des élèves du territoire. L'innovation de ce plan relève dans le fait que c'est la Communauté de communes qui amène les vélos dans les écoles ainsi qu'un agent intervenant pour chaque séance. Aucun déplacement des écoliers n'est à prévoir ce qui évite la perte de temps dans les déplacements pour les apprentissages. Les 10 séances, encadrées par un éducateur territorial des activités physiques et sportives, permettent à l'enfant de maîtriser les fondamentaux du vélo, d'être à l'aise, d'apprendre à se déplacer et pouvoir rouler en autonomie et en sécurité sur la voie publique.

C'est toute une génération « vélo en Veyle » qui se prépare.



Veyle Renov + pour vous aider dans vos projets énergétiques

L'année 2021 a vu le lancement du nouveau service « Veyle Renov + ». Un outil pratique et gratuit pour les habitants du territoire qui peuvent désormais joindre la plateforme téléphonique du service public de la performance énergétique de l'habitat. Cette nouvelle offre à la population au service de la transition écologique leur permettra ainsi de bénéficier de conseils sur les économies d'énergie et d'être guidés pour obtenir les aides financières existantes.

Les conseillers sont disponibles
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Numéro de Veyle Renov + : **04 74 45 12 43**



La Communauté de communes s'engage

Veyle Renov +

La communauté de communes propose un service d'appel **GRATUIT** pour vous renseigner sur les projets de rénovation énergétique de votre logement :

☎ **04 74 45 12 43**

- ISOLER MON LOGEMENT
- CHOISIR MON CHAUFFAGE
- TROUVER LES AIDES FINANCIÈRES
- RÉDUIRE MES FACTURES
- RÉALISER DES GESTES ÉCONOMES

la Veyle COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Le Plan local d'urbanisme intercommunal : un travail collectif qui se concrétise

Depuis 2018, les communes du territoire planchent sous la houlette de la Communauté de communes, pour construire un document qui recense l'ensemble des nouvelles règles d'urbanisme qui devront être appliquées pour les 10 années à venir.

Après deux années consacrées à l'élaboration du diagnostic du territoire et la définition du projet de territoire, les élus communautaires et communaux ont consacré l'année 2021 à la traduction réglementaire. Il s'agit de transformer les objectifs qui ont été définis en règles précisant le zonage du territoire. Ce zonage permet de cartographier le territoire pour identifier les zones qui seront dédiées à l'agriculture, les zones naturelles et celles dédiées à la construction : logements, développement économique, équipements... C'est un travail cardinal qui donne les règles de construction ou de non construction sur tout le territoire de la Veyle. Certains secteurs sont également encadrés par des schémas d'aménagement.

De nombreuses lois nationales ont été votées au fil des années obligeant les territoires à revoir leur urbanisme. La nouvelle loi Climat et Résilience impose de nouvelles règles strictes pour atteindre les objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols. Il est désormais demandé aux collectivités de diviser par deux la consommation foncière des 10 prochaines années par rapport aux 10 dernières années. L'objectif de l'État d'ici 2050 est la zéro artificialisation nette : construire sans aucune consommation de terres agricoles et naturelles.

Ces nouvelles directives nationales visent à limiter l'artificialisation sur les territoires qui a de nombreuses conséquences dont la diminution des terres agricoles qui fragilise l'activité des agriculteurs. Les espaces naturels doivent absolument être préservés pour éviter l'appauvrissement de la biodiversité. Accroître l'artificialisation des sols génère des problèmes de ruissellement des eaux pluviales, diminue les capacités de stockage de carbone des sols. On note également que l'étalement urbain entraîne une forte utilisation de la voiture individuelle et des hausses des émissions de CO2.

Jusqu'alors, à l'échelle du territoire de la Veyle, 215 ha de foncier agricole et naturel ont été consommés ces 10 dernières années, soit 27 terrains de football par an ! De nombreuses réunions de travail ont été effectuées pour répondre aux obligations légales imposées et ainsi préserver le foncier en rendant inconstructibles 293 ha de foncier qui étaient jusqu'à ce jour constructibles. Une réunion publique s'est tenue en septembre 2021 pour expliquer les enjeux à la population et annoncer la publication du travail de zonage réalisé.

Avant que le PLUi ne soit présenté au conseil communautaire, une phase de relecture de toutes les pièces est prévue jusqu'en février 2022. Le document sera ensuite étudié par l'État, le Département, la Région, la chambre d'agriculture, les territoires voisins. A l'issue, une enquête publique sera conduite à l'automne 2022, puis la validation définitive du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est escomptée pour le mois de février 2023.



Tableau réalisé par
l'artiste peintre,

Monsieur Pichon

110 place Ferdinand de Béost
VONNAS



Remise du tableau
au maire de
Wächtersbach
par les maires
des trois communes
jumelées le
2 Juillet 2022